

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00162

### SOUTIEN A L'INNOVATION - ABONDEMENT 2017 AU DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION (D2IN)

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

#### **Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Pouvoirs :**

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 juin 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170404-D20170016211-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

### SOUTIEN A L'INNOVATION - ABONDEMENT 2017 AU DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION (D2IN)

#### 1. Éléments de contexte

L'innovation joue un rôle majeur dans la croissance et la compétitivité de nos entreprises locales en termes d'emplois et de création de valeur. En mettant en place une politique forte autour de ses domaines « leaders » tels que l'ingénierie santé, les procédés avancés de fabrication et le numérique, en capitalisant sur ses expertises en design et développement durable, Saint-Etienne Métropole se donne les moyens de susciter des créations de sociétés à fort potentiel, « pépites » de demain, tout en accompagnant la croissance dans les PME.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement ont mis en place un dispositif commun (Dispositif Intégré pour l'Innovation - D2In) par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 (convention de 3 ans, renouvelable par reconduction express entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance Financement et la Région) pour soutenir l'innovation sur le territoire en proposant une palette plus large d'outils de financement (subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro innovation), en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (SRDEII).

#### 2. Rappel de l'objet du partenariat entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance financement et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif D2In apporte un soutien financier sous forme de subvention et/ou d'aide remboursable et/ou de prêt à taux zéro innovation auprès d'entreprises (start-up et PME essentiellement) en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs ou des centres de compétences.

Les aides mobilisées concernent le transfert de savoirs et/ou de technologies dans le cadre de démonstrateurs permettant de valider les conditions d'accès au marché. Pour chaque dossier l'impact économique (CA, emplois...) est clairement identifié avec le bénéficiaire et mesuré tout au long de son projet.

La contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds est fixée à 600 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation et à 400 000 € pour les subventions. Bpifrance Financement intervient en complément pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

Un tableau de bord de suivi des 16 projets soutenus depuis 2016 est fourni en annexe. Les principaux indicateurs sont les suivants :

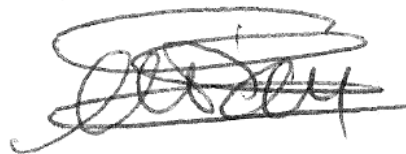
- Effet levier : 1 euro SEM → 0,85 euro BPI
- Délai d'instruction moyen inférieur à 1 mois
- Plus de 80 % des interventions sous forme de prêt à taux 0 (début des remboursements dès 2018)
- 100% des dossiers concernent les filières d'excellence
- Projections des créations d'emplois à horizon 2020 : 519

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une contribution à hauteur de 1 000 000 € maximum à Bpifrance Financement pour abonder le fonds D2IN au titre de l'année 2017 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 sur le compte : INUM-204111-SUBINVFLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU